



**HAL**  
open science

# Le renouvellement de l'histoire du droit et de la justice à travers le CLAMOR

Marc Renneville

► **To cite this version:**

Marc Renneville. Le renouvellement de l'histoire du droit et de la justice à travers le CLAMOR. Thomas Clay, Bénédicte Fauvarque-Cosson, Florence Renucci et Sandrine Zientara-Logeay. États généraux de la recherche sur le droit et la justice, LexisNexis, pp.221-232, 2018. hal-01731303

**HAL Id: hal-01731303**

**<https://hal.science/hal-01731303>**

Submitted on 9 Apr 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Le renouvellement de l'histoire du droit et de la justice à travers le CLAMOR

« Ce qui peut s'inventer est peut-être déjà là »

Patrick Boucheron, 2017 <sup>1</sup>

L'histoire du droit et de la justice et, plus généralement, les sciences humaines et sociales sont aujourd'hui dans un tournant qui a pu être qualifié d' « impératif numérique » <sup>2</sup>. Le recours au numérique n'est pourtant pas si neuf. L'histoire du droit et de la justice est héritière d'une longue tradition d'utilisation de l'informatique au service de la recherche. L'Université de Caen a initié dès les années 1960 des méthodes d'analyse sérielle et quantitative qui ont été appliquées avec succès à l'histoire de la justice moderne. Les historiens médiévistes ont également eu très tôt recours au traitement informatisé des données pour indexer les fonds du Parlement de Paris <sup>3</sup>. Claude Gauvard a analysé une partie de son corpus de lettres de rémission sous le règne de Charles VI par codage informatique et André Zysberg a construit une base de données pour réaliser la prosopographie des galériens <sup>4</sup>. Ce ne sont là que quelques exemples. En histoire contemporaine, l'informatique a été utilisée par Jean-Claude Farcy à l'université de Nanterre puis au centre G. Chevrier pour la réalisation d'instruments de recherche (Bibliographie d'histoire de la justice française, Guide des archives judiciaires et contemporaines), de corpus juridique avec Alain Wyffels (Code civil de 1804 à 2004) et de prosopographie <sup>5</sup>. Le CESDIP a également mobilisé l'informatique avec la constitution de la Base Davido sur les statistiques criminelles de la France, de 1831-1981 <sup>6</sup>. L'essor de la micro-informatique dans les années 1980 a élargi l'adoption de l'informatique par un plus grand

---

<sup>1</sup>. Patrick Boucheron, European Lab, Lyon 26 janvier 2017 #LaNuitDesIdees <https://t.co/OEX7QmKeQs>

<sup>2</sup>. Michel Wieviorka, *L'impératif numérique ou La nouvelle ère des sciences humaines et sociales ?*, Paris, CNRS Éditions, 2013.

<sup>3</sup> Pour plus de références, voir Isabelle Brancourt, "Sources", Parlement(s) de Paris et d'ailleurs (XIIIe-XVIIIe s.) (Carnet de recherche) <http://parlementdeparis.hypotheses.org/sources-et-biblio>

<sup>4</sup> Claude Gauvard, « *De grace especial* ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, 2 vols ; André Zysberg, *Les Galériens: vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France 1680-1748*, Paris, Editions du Seuil, 1987.

<sup>5</sup>. Trois bases prosopographiques réalisées par Jean-Claude Farcy et Rosine Fry sont en ligne sur le site de l'Université de Bourgogne : « Annuaire rétrospectif de la magistrature XIXe-XXe siècles » (2010), « Inculpés de l'insurrection de Juin 1848 » (2012) et « Poursuivis à la suite du coup d'Etat de décembre 1851 » (2013)

<sup>6</sup>. Aubusson de Cavarlay (Bruno), Huré (Marie-Sylvie), Pottier (Marie-Lys), *Les statistiques criminelles de 1831 à 1981. La base DAVIDO, séries générales*, CESDIP, Déviance et contrôle social, n° 51, 1989, 270 p ; Farcy (Jean-Claude). *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1958)*, Paris, CNRS. Éditions, 1992, 1175 p ; Farcy (Jean-Claude). *2 siècles d'histoire de la Justice en France. Notices bibliographiques*, Paris, CNRS Éditions, CD-ROM, 1996. Ces instruments de recherche sont désormais accessibles en ligne sur Criminocorpus avec des fonctionnalités et des contenus enrichis.

nombre de chercheurs, en raison des facilités de traitement de texte qu'elle offrait. L'élaboration et la gestion des bases de données a également beaucoup progressé dans cette même décennie, ce qui lui a permis de s'affranchir des centres de calculs pour gagner le PC du chercheur et devenir un outil à part entière du métier d'historien <sup>7</sup>. Enfin, dans les années 90, le CD-ROM a ouvert la perspective d'une éditorialisation hypermédia inédite <sup>8</sup>.

L'impératif numérique qui s'impose de nos jours tient moins à cette généralisation de l'informatique comme science auxiliaire de l'histoire qu'à l'essor du web sémantique et aux manière de faire qui en découle. Les technologies numériques impactent désormais simultanément les outils de la recherche, la publication de ses résultats et sa valorisation. L'adoption de ces technologies implique l'élaboration de méthodologies adaptées au recueil de sources nativement numériques, au travail collaboratif, à l'édition hypermédia et à une bonne gestion des données de la recherche. Cet article propose de rendre compte de cette nouvelle configuration en exposant quelques-uns de ses enjeux. On présentera dans un second temps le programme du CLAMOR, nouvelle unité de service créée en 2015 sous la double tutelle du CNRS et du ministère de la Justice dont la principale mission est de faciliter le tournant numérique de l'histoire du droit et de la justice par le développement de la plateforme en libre accès Criminocorpus.

## **1. Tournant numérique. Virage dangereux**

Si l'informatique a été très tôt mise à contribution pour la recherche en histoire du droit et de la justice, ce n'est qu'à partir des années 2000 que l'on voit émerger en France – en même temps que la notion controversée de « digital humanities » - des projets de services transversaux de publication scientifique en accès libre (Revue.org) et des sites prenant la forme de « portail » visant à rassembler toutes les informations utiles à la recherche sur une thématique précise (histoire des sciences, banque de données bibliographiques) <sup>9</sup>. Le premier projet de portail sur l'histoire du droit et de la justice destiné à la fois à la communauté des

---

<sup>7</sup>. Jean-Luc Pinol et André Zysberg, *Métier d'historien avec un ordinateur*, Paris, Nathan, 1995.

<sup>8</sup>. Jean-Philippe Genet, Claude Pennetier et Giulio Romero Passerin d'Entreves (dirs.), *Histoire et informatique III. Quels CD ROM pour l'enseignement et la recherche ? Nouvelles approches de l'informatique en histoire*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

<sup>9</sup>. La littérature réflexive et/ou critique est abondante et disponible en ligne. Par ex : « Mondes numériques : nouvelles perspectives de la recherche », *Tic&Société*, vol. 7, n°2, 2013 <https://ticetsociete.revues.org/1362> ou « Critique des humanités numériques », *Variations. Revue internationale de théorie critique*, n° 19, 2016 <https://variations.revues.org/670>

chercheurs, aux praticiens du champ judiciaire et au public a été initié en 2003 dans le cadre d'un projet ACI CNRS portant sur les traditions judiciaires et les politiques à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>10</sup>. Il ne s'agit pas de relater la brève l'histoire de Criminocorpus<sup>11</sup>. mais l'expérience acquise sur la direction de ce projet permet de dégager quelques remarques sur les contraintes inhérentes à la maintenance et au développement des grandes plateformes numériques en SHS. La première contrainte tient – et ce facteur est loin d'être négligeable - à l'habitus du chercheur en SHS, dont l'idéal-type reste encore très lié au prestige associé à la reconnaissance de l'auteur d'une œuvre individuelle. Selon les disciplines et, au sein d'une même discipline, l'organisation collaborative de la recherche et le passage au numérique ne vont pas de soi (et ne sont pas toujours liés). Le numérique paraît désormais accepté comme facilitateur d'écriture et instrument de recherche mais sa capacité à devenir le principal vecteur de diffusion des résultats de la recherche a longtemps été entravée par une perception dévalorisante liée à la dématérialisation du support et à l'opposition des stratégies de mise en ligne dites « dorées » (tout, tout de suite) ou « vertes » (après un délai imposé par l'éditeur)<sup>12</sup>. Si un consensus se dégage aujourd'hui en France sur l'accès ouvert aux données, il subsiste pour nos communautés scientifiques un enjeu de reconnaissance professionnelle et académique susceptible de freiner l'engagement des plus réticents<sup>13</sup>.

Le numérique d'ailleurs, ne doit pas être pris comme une panacée. S'il ouvre l'horizon des possibles, il ne doit pas être suivi comme un point de fuite historiographique. Tout projet d'édition en ligne renvoie au métier d'historien par les questions qu'il pose sur le document, sa présentation et son traitement. Le numérique est aussi porteur de contraintes très fortes. Il confronte la recherche à un défi technologique sur la durée de vie des supports de mémoire qui ne cesse de s'écourter à mesure que l'on avance dans le temps. Pour livrer un ordre de

---

<sup>10</sup>. Voir M. Renneville, « Corpus criminologique. Sciences de l'homme, traditions judiciaires et politiques pénales à la fin du XIXe siècle » (2005) dans les actes du colloque final CNRS <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01390342>

<sup>11</sup>. Sur l'histoire de Criminocorpus, voir M. Renneville, « Pour la création d'un centre national de ressources historiques sur les crimes et les peines », Champ Pénal-Penal Field, 2004. <http://champpenal.revues.org/36> ; « Criminocorpus, le portail sur l'histoire de la justice, des crimes et des peines » *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière » Le Temps de l'histoire*, Presses universitaires de Rennes, 2008, pp. 185-193. <http://rhei.revues.org/2978> , « Zoom sur Criminocorpus. Un musée numérique. Trois questions à Marc Renneville, « Polar », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2016, pp. 60-65 ; « Pourquoi et comment numériser des sources ?, *Vingtième siècle*, 2017, n° 133, pp. 146-150.

<sup>12</sup>. Pour une évolution des positions des principaux acteurs de ce débat, voir Ghislaine Chartron, « Stratégie, politique et reformulation de l'open access », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 8 | 2016, mis en ligne le 24 mars 2016, consulté le 16 juin 2017. URL : <http://rfsic.revues.org/1836>

<sup>13</sup>. Voir à ce sujet les contributions au colloque « Open Access et évaluation de la recherche : vers un nouvel écosystème ? ». Toulouse, 13-14 octobre 2016, <https://openeval2016.sciencesconf.org/>

grandeur, on peut considérer par approximation qu'une inscription sur une pierre persiste environ 10 000 ans, un parchemin 1 000 ans, une pellicule 100 ans, un disque vinyl, 50 ans. Quant au support informatique, c'est l'inconnu. Dans les années 1980, on a cru que le support CD constituait un support inusable, en raison de l'absence de contact entre le support physique et le lecteur de l'information. On sait depuis que la fiabilité du disque est incertaine, et ne dépasse pas 20 ans. Les disques durs sont garantis 5 ans, la mémoire flash ne dépasse guère 10 années si on ne la sollicite pas au-delà du seuil des 100 000 réécritures. Il serait bien inconséquent d'é luder ce défi en se retranchant derrière une posture technophile misant sur le progrès car il y a là un facteur de fragilisation non résolu. Ce facteur est accentué par l'évolution des lecteurs de supports, bien plus soumise à des considérations commerciales qu'à des raisonnements scientifiques ou techniques. Conséquence : les standards qui s'imposent ne sont pas forcément les meilleurs et leur cycle de vie s'inscrit dans une dynamique d'obsolescence programmée. Il est de plus en plus difficile de lire des cassettes vidéo aux formats Umatic et Betacam, il subsiste peu de lecteurs de disques 8, 5 ¼ ou 3,5 pouces et les cartes perforées répondant au standard Hollerith/IBM sont désormais reléguées dans les musées, lorsqu'elles n'ont pas été détruites. Même sans changement de support, la lisibilité de nos informations reste soumise aux logiciels permettant l'interprétation du code. Nous avons tous fait un jour l'expérience d'une difficulté de lecture d'un « vieux » fichier devenu incompatible avec un logiciel plus récent. On dénombre ainsi dans une étude récente pas moins de sept évolutions du format PDF entre 1993 et 2012 <sup>14</sup>. L'encapsulation des données dans des codages propriétaires compromet ainsi directement la question du libre accès de ces données, de leur interconnexion possible à d'autres corpus, de leur disponibilité future <sup>15</sup>.

Il existe d'ores et déjà tout un patrimoine scientifique en péril pour l'histoire du droit et de la justice, tout un savoir consigné dans des fiches perforées, des cassettes vidéo ou plus simplement encore dans des brochures auto-éditées par des laboratoires. Ces outils ou supports de diffusion sont de moins en moins visibles et donc, de moins en moins disponibles pour la recherche, risquant de causer une rupture dans le processus d'accumulation

---

<sup>14</sup>. Françoise Banat-Berger, Michel Bouloc, Nick Parker, Olivier Rouchon, *Guide méthodologique. Le format de fichiers PDF*, NUMEN, SIAF, CINES, CNRS  
<http://www.huma-num.fr/sites/default/files/guide-format-fichiers-pdf.pdf>

<sup>15</sup>. Michel Jacobson, Nicolas Larrousse, Marion Massol. La question de l'archivage des données de la recherche en SHS (Sciences Humaines et Sociales). Archives et données de la recherche (ICA/SUV 2014), 2014, Paris.  
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01025106> ainsi que Nicolas Larrousse et Marion Massol, « La préservation à long terme des données de la recherche en Sciences Humaines et Sociales : un retour d'expérience » (2015)  
[https://www.cines.fr/wp-content/uploads/2015/12/paper143\\_article\\_rev2334\\_20151127\\_214316.pdf](https://www.cines.fr/wp-content/uploads/2015/12/paper143_article_rev2334_20151127_214316.pdf)

dessavoirs. Ces données oubliées, ces outils devenus inaccessibles sont autant de réalisations perdues tant que nous n'aurons pas les moyens de réaliser les opérations de transferts et de redocumentation. Ces opérations sont en outre toujours assez lourdes et peu gratifiantes a priori puisqu'il s'agit, en terme de contenu, de réédition, même si le numérique contribue à améliorer l'accessibilité et les usages de cette documentation.

Face à ces contraintes qui sont à la fois des défis scientifiques, technologiques et financiers, il n'y a pas aujourd'hui de réponse simple et définitive, mais on peut en tirer un constat, qui doit guider une politique rationnelle de gestion des données de la recherche :

1 – Le numérique questionne notre capacité à préserver l'ancien régime d'accumulation des savoirs et sa transmission aux générations futures en posant la question du support, du codage et de la description des informations produites.

2 – Le maintien de cette capacité à transmettre passe par l'élaboration et le suivi d'une politique de gestion des données coûteuse en temps parce qu'elle suppose une veille sur les formats, mais aussi coûteuse en équipement parce qu'elle nécessite la mise en œuvre d'infrastructures de type datacenter sécurisés.

3 – Cette indispensable rationalisation impacte (ou devrait impacter) fortement la politique de données du chercheur ou du laboratoire pour généraliser les bonnes pratiques.

4 – Seuls des opérateurs nationaux peuvent prendre en charge ces contraintes structurelles dans une politique de mutualisation concertée des échelles, des moyens et des services proposés.

## **2. Le CLAMOR. Centre pour les Humanités numériques et l'histoire de la justice**

La mise en œuvre depuis dix ans d'une politique d'infrastructure nationale (feuille de route MESR 2008 pour la création de deux TGIR SHS) articulée à l'échelle européenne (ESFRI 2006, création de plusieurs ERIC) tend à doter les sciences humaines et sociales d'une offre de services visant à répondre aux enjeux inhérents au tournant numérique de la recherche en SHS. En France, ces missions sont assurées par deux très grandes infrastructures de recherche (TGIR Huma-Num et Progedo), les MSH et quelques UMS dédiées. Parmi ces unités de services généralistes oeuvrant dans le numérique, les plus connues sont le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD - UMS 3668), qui gère notamment HAL-SHS, le Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO - UMS 3287) qui gère un portail

de revues, de blogs et de livres en accès ouvert et Persée (UMS 3602), qui gère le portail de revues éponyme.

L'ouverture du CLAMOR s'inscrit dans cet écosystème d'infrastructures et de services reliés en réseau. Créé le 1er septembre 2015, le CLAMOR (Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe de la justice) est une unité mixte de service placée sous la double tutelle du CNRS et du Ministère de la Justice, en partenariat avec les Archives nationales de France.

Premier centre d'humanités numériques dédié à l'histoire de la justice, le CLAMOR rassemble des spécialistes de l'histoire de la justice et de l'édition numérique afin de développer une politique de services numériques innovants visant à faciliter et à promouvoir l'histoire de la justice dans une perspective pluridisciplinaire. Constitué en services pour la communauté scientifique et les directions du ministère de la Justice, le CLAMOR est doté d'un comité d'orientation et de suivi permettant de cadrer ses activités et ses projets sur une programmation pluriannuelle<sup>16</sup>. Il mobilise différents outils pour l'édition, la publication scientifique et la valorisation des données produites par et pour la recherche. Il en garantit le libre accès et la pérennité en s'appuyant sur des services déployés par des structures nationales, la TGIR Huma-Num et le CLEO. Ces données numériques sont mises à disposition sur la plateforme Criminocorpus composée depuis septembre 2016 d'un musée en ligne <sup>17</sup>, d'une revue <sup>18</sup> et d'un carnet d'informations <sup>19</sup>. Le CLAMOR peut aussi bien produire de nouveaux services en ligne que contribuer à la maintenance et à la sauvegarde numérique du patrimoine scientifique en produisant le cas échéant de nouvelles fonctionnalités de visualisation ou de fouille de données. Plusieurs outils de référence ont ainsi été convertis en ligne sur Criminocorpus avant 2015 : Bibliographie d'histoire de la justice réalisée par Jean-Claude Farcy, corpus du code civil, de 1804 à 2004, du même, avec Alain Wyffels, corpus de l'ordonnance de 2 février 1945 sur la justice des mineurs, avec Bruno Aubusson de Cavarlay (CESDIP), les séries générales de la base DAVIDO.

Le CLAMOR est également en capacité d'accueillir sur projet, des stagiaires, des étudiants, des doctorants, des postdoctorants ou des chercheurs à titre temporaire. Il constitue un

---

<sup>16</sup> Marc Renneville. CLAMOR. Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice : Rapport d'activité 2016, 2017. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01443006>

<sup>17</sup> <http://criminocorpus.org>

<sup>18</sup> <http://criminocorpus.revues.org>

<sup>19</sup> <http://criminocorpus.hypotheses.org>

partenaire potentiel pour toute formation d'enseignement supérieur ou professionnelle impliquant les humanités numériques et l'histoire de la justice.

S'inscrivant dans un écosystème numérique décrit plus haut, le CLAMOR rassemble les compétences éditoriales et scientifiques requises pour gérer et développer la plateforme numérique Criminocorpus. Il ne gère ainsi directement aucun équipement lourd. L'unité bénéficie en effet d'une synergie résultant d'une étroite coopération technologique avec la TGIR Huma-Num (UMS 3598). Huma-Num fournit notamment l'hébergement du site musée et de ses dépendances (site intermédiaire de développement, HUGO) dans le cadre de machines virtuelles dédiées. Huma-Num met également à disposition du CLAMOR des solutions de « *cloud computing* » pour le traitement des données (conversion vidéo, OCR en lot...) ainsi que des services permettant d'organiser le travail collaboratif au sein de l'unité et dans ses projets (espace de stockage intermédiaire et de sauvegarde sécurisée, partage de fichiers, liste de diffusion sur le patrimoine judiciaire...).

Le CLAMOR fait également appel au CLEO (UMS 3287) pour l'hébergement de sa revue et de son blog d'actualité. Sur le plan technologique, l'unité gère directement son site de laboratoire et assure en maîtrise d'ouvrage la maintenance évolutive du site portail [criminocorpus.org](http://criminocorpus.org) par recours à des prestations de services informatiques externes.

Sur le plan scientifique et documentaire, le CLAMOR est partenaire pour des actions ponctuelles ou des projets de moyen terme avec l'université de Rouen, les Archives nationales d'outre-mer, l'Institut d'histoire de la médecine et de santé publique de l'université de Lausanne, le centre d'histoire judiciaire de Lille (UMR 8025), le service régional de l'identité judiciaire de la préfecture de police de Paris, la cour d'appel de Paris, la cour de cassation et le musée du Barreau. Pour les expositions en ligne, le CLAMOR a établi un partenariat régulier par voie de convention avec les Archives nationales et la Bibliothèque des littératures policières, mais également avec Sciences Po Paris, la direction de l'administration pénitentiaire, l'École nationale d'administration pénitentiaire et des services d'archives départementales. Ces partenariats ont vocation à être étendus à l'occasion de nouvelles coopérations.

### **3. Libre accès, histoire publique et recherche participative**

Les activités du CLAMOR s'inscrivent dans le cadre de l'accès libre aux données de la recherche, sans condition de délai ni de paiement pour les utilisateurs, dans les limites du respect de la législation en vigueur (notamment pour la diffusion des œuvres sous droits



d'auteurs ou de communicabilité de certaines archives). N'étant pas un centre de recherche, le CLAMOR a vocation à s'associer à d'autres institutions pour mener des études. Ayant la charge du développement de la plateforme Criminocorpus, le CLAMOR en a repris aussi le contenu et la ligne éditoriale. Des bagnes aux « tontons flingueurs », des faux-monnayeurs du Moyen Âge aux rebelles face à la justice, du Code civil à l'ordonnance du 2 février 1945 relative à la justice des mineurs, de la criminologie à la peine de mort..., Criminocorpus est devenu en dix ans une plateforme de référence du web scientifique en mettant articles et ressources documentaires à la disposition des étudiants, des enseignants, des chercheurs, des praticiens et des journalistes. La consolidation institutionnelle de la plateforme a permis de repenser totalement les objectifs, la structuration et la visualisation du contenu du site portail. Initiée dans le cadre d'un séminaire à l'EHESS en 2014-2015, notre réflexion collective avait en effet abouti à la nécessité d'une refondation de notre site principal pour le mettre en adéquation avec une nouvelle forme susceptible de maintenir notre objectif de restitution plurielle combinant histoire publique et ressources pour les chercheurs du domaine. Nous avons alors définitivement renoncé à la notion même de site portail pour créer le premier Musée virtuel d'histoire de la justice<sup>20</sup>.

### *3.1 Le musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines*

Un « cyber-musée » ne possède pas de réserves pour conserver les objets de patrimoine matériel et il ne dispose pas de bâtiment pour l'accueil du public. Ce sont là des limites concrètes et incontournables. Pour le reste, notre espace muséal prend en charge des missions classiquement dévolues aux musées. Il vise à constituer un patrimoine unique relatif à l'histoire de la justice à des fins de conservation, d'étude, d'exposition, de diffusion et de transmission. Il est le lieu d'accueil et d'expérimentation de scénographies, d'esthétiques et de nouvelles écritures numériques afin de combiner, par exemple, la déterritorialisation de son espace avec la géolocalisation de certains objets.

Ouvert en septembre 2016, ce nouveau site reprend l'intégralité des ressources du portail en maintenant les expositions et les collections et en créant trois nouvelles entrées (visites, repères, outils) permettant d'anticiper l'ouverture à venir de sections collaboratives pour le recueil des données. Il est actuellement organisé en cinq rubriques proposant des expositions

---

<sup>20</sup> Séminaire EHESS Le musée virtuel d'histoire de la justice : enjeux et perspective : <http://enseignements-2014.ehess.fr/2014/ue/999/> ; Marc Renneville, Jean-Lucien Sanchez, Sophie Victorien, *Musée d'histoire de la justice (catalogue)*, Criminocorpus, Paris, École des Gobelins (2015).

thématiques (Suspects, accusés coupables ; prisons ; , bagnes ; peine de mort ; art et justice), des visites de lieux de justice, des collections d'objets et de documents, des repères juridiques et chronologiques ainsi que des outils, instruments d'étude et de recherche. Il propose un affichage adapté aux supports mobiles et améliore la visualisation des liens internes au site par l'ajout d'une colonne de navigation optionnelle. La signalisation des contenus par vignettes est largement étendue par l'adoption de grilles tactiles. En recomposant les contenus du portail sous la forme d'un musée, le CLAMOR entend poursuivre les missions d'édition et de recherche de Criminocorpus tout en s'adressant à un plus large public afin de contribuer à une meilleure connaissance partagée de l'histoire méconnue de la justice, des crimes et des peines. Ce nouveau projet va notamment nous permettre de saisir les multiples déclinaisons du patrimoine immatériel que nous offre le passé, qu'il s'agisse du patrimoine juridique constitué par la somme des lois de notre pays, du patrimoine scientifique des recherches réalisées sur la justice ou encore du patrimoine à recueillir par la sauvegarde des traces des sujets de cette histoire. La muséologie numérique centrée sur le visiteur va nous inciter à concevoir peu à peu plusieurs accès, plusieurs modes de visites aux utilisateurs en fonction de leurs besoins et de leurs déambulations dans notre musée <sup>21</sup>. Dans l'attente, le site présentait à son ouverture en septembre 2016 un éventail de ressources numériques sans équivalent pour explorer la justice et son histoire.

Le Musée reconduit ainsi l'objectif initial de Criminocorpus de construire une histoire publique de la justice en offrant les ressources de la recherche sous des formes accessibles au plus grand nombre. Il correspond à la définition d'un musée protéiforme et nous permet aussi d'aller plus loin et de rendre cette histoire participative, en permettant à chacun de transmettre des informations ou des documents utiles <sup>22</sup>. La première étape de cette phase de co-élaboration est un recueil participatif d'informations porté par le projet HUGO qui vise à initier un inventaire géolocalisé du patrimoine des lieux de justice <sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup>. Ioannis Kanellos, « Les musées virtuels et la question de la lecture : pour une muséologie numérique centrée sur le visiteur », *Revue des Interactions Humaines Médiatisées*, 2009, vol 10, n° 2  
<http://europa.org/RIHM/V10N2/RIHMV10N2-Kanellos.pdf>

<sup>22</sup>. Voir Jacqueline Eidelman, Rapport de la mission « Musées du XXI<sup>ème</sup> siècle », 2017, Paris, Ministère de la Culture, p. 29.

<sup>23</sup>. <https://hugo.criminocorpus.org>

### 3.2 HUGO. Patrimoine des lieux de justice

La mémoire collective se construit par l'édification de lieux communs valorisés : partagés, remémorés et commémorés autant que de besoin. Ces lieux communs participent de la construction d'une identité plus ou moins consensuelle. Mais la mémoire collective fonctionne aussi à l'oubli, pour ce qu'elle ne veut ni voir ni entendre. Il existe, à côté des batailles gagnées, des conquêtes politiques, scientifiques et sociales, des bâtiments à valeur de monuments, des œuvres d'art enfin, une multitude d'édifices, d'objets et de thèmes auxquels on accorde peu d'intérêt, tant il est vrai que la mémoire collective fonctionne aussi et peut-être avant tout à l'oubli. Nombre de lieux de justice en font partie. Leur banalité est inscrite à ce point dans notre paysage mental et géographique que l'intérêt qu'ils suscitent ne dure guère plus que l'étonnement provoqué par un trait d'architecture. Les citoyens méconnaissent l'historicité de ce qui se joue derrière les façades, les perrons, les colonnades et les murs d'enceinte.

Loin d'être exceptionnels au sens où l'entendait André Malraux, les lieux de justice partagent pourtant ce trait d'être toujours singuliers. Chaque palais de justice, chaque prison, chaque lieu est le produit d'une histoire plurielle, souvent méconnue, conflictuelle, déniée, parfois violente, dont les traces mémorielles vont au-delà d'une inscription ou d'un classement au titre des monuments historiques. L'approche patrimoniale que nous souhaitons promouvoir entend s'ouvrir aux archives conservées mais aussi, autant que faire se peut, à une transmission orale fragile, aux objets du quotidien réduits à leur valeur d'usage aux yeux de leurs contemporains, à l'imaginaire culturel (photos, cartes postales, films, fictions littéraires, presse...), aux documents administratifs et aux pratiques professionnelles banalisées, méconnues ou tout simplement ignorées. Le patrimoine des lieux de justice est pour nous la somme de ces éléments d'architecture, de fonctions, d'usages, de pratiques professionnelles, de vie quotidienne, de traces et de représentations permettant d'appréhender l'identité plurielle d'un lieu en la replaçant dans une évolution qui participe de l'histoire locale, régionale et nationale.

L'originalité de la conception du service HUGO tient à son ouverture à des contributions spontanées. Ce passage à l'échelle participative constitue un mode de recueil de données (« *crowdsourcing* ») aujourd'hui beaucoup plus développé en sciences qu'en sciences humaines et sociales où il est longtemps resté limité à des offres de transcription de sources,

ce qui restreint d'emblée le public susceptible d'y participer efficacement. Le « *crowdsourcing* » en ligne tend à se développer dans les pays anglo-saxons pour les recueils de témoignages<sup>24</sup>. En France, peu de cas sont susceptibles de servir de modèle et aucune initiative de ce type n'a été prise à notre connaissance dans le champ de la recherche sur le droit et la justice<sup>25</sup>. Notre équipe est toutefois convaincue qu'une telle initiative devrait rencontrer une attente car le « goût de l'histoire » s'exprime régulièrement dans les formations que nous dispensons les uns et les autres dans les formations initiales et continues des personnels à l'ENM, à l'ENAP, à l'EN-PJJ, en région et dans les Instituts régionaux du travail social. La capacité des personnels du ministère de la Justice à contribuer efficacement au recueil de données ne doit pas être négligée car les acteurs de terrain ont bien souvent une connaissance des lieux très complémentaires à celle des chercheurs.

Ainsi conçu comme un service fédérateur de sources et d'informations, HUGO vise à présenter un tableau patrimonial inédit du parc judiciaire et pénitentiaire français actif, quel que soit le type d'édifice (ancien ou contemporain). HUGO permettra de saisir les spécificités de chaque lieu mais aussi d'actualiser notre connaissance du patrimoine judiciaire. Nous entendons ainsi contribuer à l'appréciation du poids des architectures héritées, qu'il s'agisse des programmes du XIX<sup>ème</sup> siècle (bien balisés par l'historiographie) ou de ceux qui ont guidé dans le dernier tiers du XX<sup>ème</sup> siècle la construction d'établissements pénitentiaires cherchant l'équilibre entre impératif sécuritaire et droit des détenus, ou des nouveaux palais de justice abandonnant résolument la logique des cités judiciaires.

## CONCLUSION

Le CLAMOR étant de création récente, nous n'avons pu décrire ici que les deux grands projets effectivement mis en œuvre depuis 2015. Il convient de signaler également le projet d'innovation pédagogique « Au Tribunal » initié par Hélène Bellanger depuis 2015 à Sciences PO. Ce projet vise en effet à associer les étudiants et les professionnels venant au palais de

---

<sup>24</sup>. Jason A. Heppler et Gabriel K. Wolfenstein, « Crowdsourcing Digital Public History », *The American Historian*, 2015, 2. *Criss Library Faculty Publications*. 27.  
<http://digitalcommons.unomaha.edu/crisslibfacpub/27/>

<sup>25</sup> En dehors des cas de transcriptions désormais assez répandus, un modèle original probant nous paraît être la base participative géolocalisée sur les monuments aux morts, coordonnée à l'Université de Lille 3 par M. Aubry (IR CNRS, IRHIS) <http://monumentsmorts.univ-lille3.fr/>

justice Paris pour produire des ressources pédagogiques et documentaires sur le fonctionnement de la justice contemporaine.

Par ailleurs, l'implication du CLAMOR dans le libre accès, l'histoire publique et la recherche participative porte l'exigence de mieux connaître les publics de la plateforme Criminocorpus. Il s'agit ici d'un chantier qui est la fois la conséquence de la création de notre site musée et une nécessité pour en réaliser l'évolution autrement que du seul point de vue de ses concepteurs. Il ne suffit pas en effet de mettre à disposition des ressources pour trouver un public. Bien que la revue, le musée et le blog présentent des chiffres attestant d'une fréquentation élevée et en croissance constante (respectivement 258 000, 272 000 et 500 000 visites en 2016), nous n'avons qu'une faible connaissance des usages et des usagers des trois sites qui composent la plateforme Criminocorpus. Les choix éditoriaux de Criminocorpus ont été jusqu'ici guidés par la valeur scientifique et documentaire des productions mises en ligne et, pour partie seulement, par la fréquentation en ligne mise en regard au coût de leur éditorialisation. C'est ainsi que de nombreuses bases de données parfaitement réalisées pour les besoins d'une recherche spécifique n'ont probablement pas vocation à être interrogeables en ligne si l'évaluation de leur usage est faible. Il suffit en effet de mettre à disposition les données pour qu'elles soient réutilisées sur un poste à distance. Il conviendra désormais d'aller plus loin pour explorer un point aveugle de la visualisation des données : comment construire des outils de recherche facilement appropriables par les chercheurs ou les publics cibles ? Nous souhaitons ainsi initier au CLAMOR une analyse de notre site musée dans une approche d'ergonomie cognitive afin de déterminer des profils d'utilisateurs et de mettre au jour la charge cognitive liée aux stratégies de recherche d'informations en ligne <sup>26</sup>.

On a évoqué à plusieurs reprises lors de ces états généraux de la recherche en droit et justice les espoirs nouveaux placés dans le numérique et le « big data » qui ouvrirait de nouvelles perspectives de recherches grâce à des possibilités d'investigation qui étaient restées jusqu'ici hors de portée de l'analyse mobilisable par un chercheur isolé. Il me semble pourtant qu'il convient de se garder ici encore du mirage technophile. Certes, le numérique nous invite à opérer un tournant qui nous mène progressivement vers un nouvel environnement de recherche ou, pour paraphraser Ludwik Fleck, un nouveau « style de pensée ». Le *big data* permet assurément d'investir une nouvelle échelle d'analyse, comme a pu l'être à un moment

---

<sup>26</sup>. Jean-François Rouet et André Tricot, « Chercher de l'information dans les hypertextes : vers un modèle des processus cognitifs » in *Les hypermédias, approches cognitives et ergonomiques*, Paris, Hermès, 1998, pp. 57-74.

donné la statistique, et l'on sait que la statistique a permis, en histoire, de produire une histoire quantitative, auréolée du prestige d'un positivisme scientifique. Mais évitons, justement, de tomber une nouvelle fois « dans le panneau » : ce n'est pas parce que c'est nouveau, cher et compliqué que c'est plus savant. Nos instruments de recherche en droit et justice ne vaudront, demain comme hier, que par les questions que nous leur poseront. Plutôt donc que de miser sur une hypothétique intelligence artificielle qui se substituerait à ses questionnements biaisés, intéressés et orientés, le chercheur doit s'appropriier le numérique comme un moyen de contribuer à une intelligence collective, par la mise en commun des documents de travail, par une nécessaire distribution collective des tâches, une relative spécialisation et une bonne coordination des équipes pluridisciplinaires susceptibles de mener des projets d'humanités numériques en histoire du droit et de la justice.

Les nouveaux outils de la recherche en droit et justice devront beaucoup au numérique. Tout n'est pas aujourd'hui possible mais les outils qu'il nous permet de forger participent assurément de l'innovation scientifique et du progrès des connaissances, dès lors que nous n'oublions pas notre patrimoine scientifique et que nous n'abandonnons pas l'exercice de notre sens critique.

Marc Renneville

DR CNRS. Directeur du CLAMOR. Centre pour les Humanités numériques et l'histoire de la justice (UMS 3726. CNRS Ministère de la Justice)